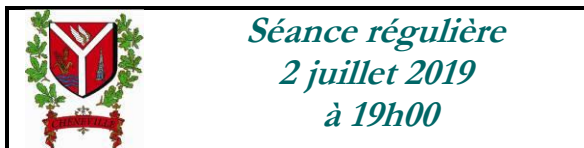


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 2 juillet 2019, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois et monsieur Yves Laurendeau.

Absences motivées : madame Nicole Proulx Viens et madame Sylvie Potvin

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Suzanne Prévost, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant 2 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

2019-07-152

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2019-07-153

Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 3 juin 2019;

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le procès-verbal ci-haut mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PAROLE AUX PORTEURS DE DOSSIERS

4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

Le rapport en urbanisme et la liste des permis, ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de juin 2019.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2019-07-154

Avis de motion règlement #2019-094 relatif à la délégation en matière de contrôle et de suivi budgétaires

ATTENDU QUE des changements de postes au sein de la direction sont en cours;

ATTENDU QUE la délégation en matière de contrôle et de suivi budgétaire doit être adoptée par règlement;

ATTENDU QU' un projet de ce règlement est présenté séance tenante;

EN CONSÉQUENCE,

Monsieur Maxime Proulx Cadieux donne avis de motion que lors d'une séance ultérieure, il y aura adoption du règlement 2019-094 relatif à la délégation en matière de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2019-07-155

Autorisation paiement facture – 9088-9569 Québec inc. – Retenue de garantie travaux montée Dumouchel

ATTENDU QUE des travaux de pavage et de ponceaux sur la montée Dumouchel ont eu lieu à l'été 2018;

ATTENDU QUE la facture a été payée, sauf la retenue de 10%, payable un an après la fin des travaux, tel que prévu au contrat;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facture finale, au montant de 30 803.09 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE le service d'ingénierie de la MRC de Papineau nous recommande de payer la retenue de garantie, puisque les travaux répondent aux normes de qualité demandées dans le devis;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture au montant de 35 415.85 \$ incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 55-13630-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2019-07-156

Adoption du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égout et des chaussées

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville approuve le rapport intitulé «Plan d'intervention des réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie» de la Municipalité de Chénéville;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise son dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour l'obtention de l'aide financière dans différents programmes de subventions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2019-07-157

Demande au ministère des Transports – Évaluation pour réduction de la vitesse à l'entrée du village (route 321)

ATTENDU QU' il y a beaucoup de véhicules qui passent dans le village puisqu'elle relie notre municipalité et celles voisines;

ATTENDU QUE la route 321 (rue Principale) est sous la juridiction du ministère des Transports (MTQ);

ATTENDU QUE malgré la vitesse de 50 km à l'entrée du village, les véhicules ne ralentissent pas suffisamment lorsqu'ils arrivent dans le village;

ATTENDU QUE des citoyens ont fait part au conseil de leurs inquiétudes face à cette situation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande au ministère des Transports d'évaluer la situation afin de vérifier si la vitesse doit être réduite avant d'entrer dans le village.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2019-07-158

Autorisation pour trapper castors – Monsieur Alcide Drouin

ATTENDU QUE la municipalité a l'obligation de s'occuper des castors qui causent des problèmes sur son territoire;

ATTENDU QUE monsieur Alcide Drouin, trappeur, propose ses services afin de trapper les castors nuisibles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise monsieur Alcide Drouin
à trapper les castors au nom de la municipalité, sur demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2019-07-159

Autorisation affichage appel d'offres – Vente du 100, rue Principale

ATTENDU QUE lors de la vente pour taxes de 2018, la municipalité est
devenue adjudicataire du bâtiment et du terrain du 100,
rue Principale;

ATTENDU QUE le délai d'un an est expiré et la municipalité est
maintenant réellement propriétaire de cette propriété;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale à
publier des avis d'appel d'offres, par affichage public ainsi que dans le
journal Le Petite-Nation pour la vente du 100, rue Principale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2019-07-160

Autorisation achat – Poubelles multi-matières

ATTENDU QUE le *Programme de récupération hors foyer* d'Éco Entreprises
Québec, en collaboration avec le gouvernement du
Québec, finance l'achat d'équipements pour la
récupération dans les aires publiques à raison de 70% du
coût d'achat avant les taxes;

ATTENDU QUE la municipalité désire encourager le recyclage à l'extérieur
du domicile et a, dans ce but, commencé à doter certains
des espaces publics du village de poubelles multi-
matières;

ATTENDU QUE Mobilier Public.com propose des poubelles à deux voies
(recyclage et ordures) au coût de 950.00\$ plus les taxes et
les frais de livraison, lesquelles sont pareilles comme
celles qui sont déjà installées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de 3 poubelles multi-matières dans le cadre de la demande d'aide financière ci-haut mentionnée;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61040-000 et financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande de gratuité de salle et prêt d'équipement – Cours Vie Active – Madame Danielle Meunier

2019-07-161

Demande de gratuité de salle et prêt d'équipement – Cours Vie Active – Madame Danielle Meunier

ATTENDU QUE madame Danielle Meunier souhaite offrir bénévolement des cours «Vie Active», lesquels contribuent à maintenir en forme les aînés, tous les mercredis avant-midi à partir de septembre prochain;

ATTENDU QUE madame Meunier demande la gratuité de la salle du haut du Centre St-Félix-de-Valois pour y tenir cette activité;

ATTENDU QUE madame Meunier demande également le prêt d'équipements (ballons, élastiques, etc.) dont dispose le département des Loisirs de la municipalité;

ATTENDU QU' il n'y aura pas de frais d'inscription pour les participants;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle du haut au Centre Saint-Félix-de-Valois pour les cours de «Vie Active» donnés par madame Meunier, ainsi que le prêt des équipements nécessaires à la tenue de cette activité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Demande de commandite – Corporation des loisirs Papineau – Super fête Marius Fournier

2019-07-162

Demande de commandite – Corporation des loisirs Papineau – Super fête Marius Fournier

ATTENDU QUE la Corporation des loisirs de Papineau organise la Super Fête Marius Fournier à laquelle tous les enfants des camps de jour de la région participent;

ATTENDU QUE l'organisation demande des commandites pour l'organisation de cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville fasse don de 125.00 \$ pour la Super fête Marius Fournier;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-70193-447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Demande du Club Chéné d'Or/FADOQ – Autorisation faire vente de garage en dehors des dates autorisées

2019-07-163

Demande du Club Chéné d'Or/FADOQ – Autorisation faire vente de garage en dehors des dates autorisées

ATTENDU QUE le Club Chéné d'or/FADOQ désire organiser une vente de garage le 6 juillet prochain;

ATTENDU QUE selon le règlement de zonage #2016-061, les ventes de garage ne sont autorisées que durant les grandes fins de semaine avec jour férié, par contre elles le sont en tout temps pour les organismes à but non lucratif reconnus par la municipalité, si elles constituent des campagnes de financement et qu'elles sont autorisées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le Club Chéné d'Or/FADOQ à tenir une vente de garage le 6 juillet 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 Demande de don – Club Quad Petite-Nation

2019-07-164

Demande de don – Club Quad de la Petite-Nation

ATTENDU QUE le Club Quad de la Petite-Nation demande des commandites;

ATTENDU QUE le Club propose divers combos, allant de 175\$ à 450\$ plus les taxes applicables, dans leur entente de publicité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville fasse don d'un montant de 250\$ au Club Quad de la Petite-Nation;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 02-70290-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-005 Demande de commandite – Marche-bénéfice pour Coop Santé du nord de la Petite-Nation

Le conseil reçoit la demande de don de la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation via leur événement annuel de marche, mais n'y donnera pas suite puisque la municipalité contribue déjà à l'organisme, notamment par le tarif réduit du loyer de leur local et le prêt de salle gratuite pour leurs réunions et formations, ce qui représente un montant approximatif de 2 130.00 \$ annuellement.

7. VARIA

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2019-07-165

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par monsieur Normand Bois

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 10 830 à # 10 862 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 30/06/2019 et dont le total se chiffre à **68 103.76 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **57 220.34 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **125 324.10 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Suzanne Prévost, Directrice générale

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2019-07-166

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de juin 2019 au montant total de **28 165.96 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-07-167

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.